



Fiche 10 : Les aides Procivis (SACICAP)

Prêt travaux et avance de subventions

Organisme gestionnaire des données :

PROCIVIS (ex SACICAP et UES-AP) : www.procivis.fr

Ce réseau fédère au niveau national les 53 Sociétés Anonymes
Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la
Propriété (SACICAP))

Septembre 2018

1. Caractérisation du dispositif

Objectif	Mission sociale de gestion des dossiers complexes et soutien au dispositif « Habiter mieux » de l'Anah □
Cible(s)	Propriétaires occupants très modestes selon les critères de l'Anah (cf. Fiche n°8) souhaitant réaliser des travaux d'amélioration, n'ayant pas accès aux prêts bancaires classiques □

Acteur porteur du dispositif	Les organismes locaux SACICAP (référencés sur le site internet de Procivis)
Nature du dispositif	Préfinancement gratuit de la totalité des subventions publiques (Anah, collectivités principalement) pendant la durée du chantier Prêts travaux à 0% pour financer le reste à charge <input type="checkbox"/>

<p>Date de création ou de mise en œuvre du dispositif</p>	<p>Convention signée avec l'Etat en 2008, réactualisée en 2018, dans laquelle les SACICAP s'engagent à accompagner 15 000 ménages sur 5 ans, à hauteur de 477 millions d'euros</p>
<p>Logique mise à l'œuvre</p>	<p>Missions sociales dans le domaine de l'habitat</p> <p>Aide générique à l'amélioration de l'habitat avec un engagement particulier dans le programme Habiter Mieux de l'Anah</p>
<p>Aide principale / aide ouvrant droit à d'autre(s) / aide adossées sur d'autre(s)</p>	<p>Le prêt ne peut être le seul financement à caractère social du projet : il intervient en complément de subventions Anah, sur le reste à charge.</p> <p>L'avance de subvention concerne les aides publiques Anah et collectivités principalement</p> <p>Le prêt Procivis ouvre droit, pour les personnes éligibles, aux aides CAF/MSA.</p>

2. Critères d'éligibilité

Statut d'occupation	Propriétaire occupant en résidence principale
Niveaux de ressource	Les niveaux de ressource sont ceux de l'Anah (cf. Fiche n°8)
Composition familiale	Cf. Plafonds de ressource selon composition familiale de l' Anah sur www.anah.fr □
Caractéristiques des logements	Pas de critère □

<p>Caractéristiques liées à la consommation / aux gains énergétiques potentiels</p>	<p>Gains de performance énergétique de 25% (fixés par l'Anah)</p>
<p>Nature des travaux ou des matériaux utilisés</p>	<p>Travaux éligibles aux aides de l'Anah permettant la remise aux normes, l'amélioration du confort, la sortie d'insalubrité, l'amélioration thermique ou autres travaux urgents (cf. Fiche n°8)</p>

3. Montant octroyé

<p>Montant et/ou modes de calcul</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour un bouquet de travaux de 2 travaux: jusqu'à 20 000 euros, avec une durée de remboursement de 10 ans - Pour 3 travaux et plus, ou dans le cadre de l'option "performance énergétique globale" : jusqu'à 30 000 euros, sur 15 ans maximum.
--------------------------------------	--

4. Modalités d'octroi

Lieu d'obtention (guichet)	Via les opérateurs habitat qui accompagnent les ménages dans leurs projets et montage de dossiers en vue de la réalisation de travaux
Modalités et circuits d'instruction des demandes	Seulement sur dossier, monté par l'opérateur habitat partenaire de Procivis, avec passage en commission Dans le cas d'une avance de subvention, une subrogation est en général mise en place : l'Anah et/ou la collectivité versera directement la subvention destinée au ménage à la SACICAP qui a fait l'avance, une fois les travaux réalisés et les pièces justificatives fournies par le bénéficiaire.
Fréquence de mobilisation	Conditions de l'Anah

5. Publics et/ou situations non-couverts

<p>Critères d'exclusion</p>	<p>Non bénéficiaires des aides de l'Anah</p>
--	--